منظمة الأغذية والزراعة للأم المتحدة 联合国粮食及农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

Fax: +39 0657053152

Tel: +39 0657051

www.fao.org

Our Ref.: PL35/5

Your Ref.:

16 septembre 2013

# Appel à candidatures d'experts auprès de la Convention internationale pour la protection des végétaux

Chère Madame/Cher Monsieur.

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures d'experts dûment qualifiés qui seront appelés à siéger Experts recherchés dans le groupe technique sur les traitements phytosanitaires et pour le groupe technique pour le Glossaire et dans deux groupes de travail chargés d'élaborer des normes internationales relatives au *Déplacements internationaux de fleurs coupées et de rameaux* (2008-005) et *Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux* (2008-004). Les candidatures doivent être envoyées le 4 **novembre 2013** au plus tard.

### **Qualifications requises**

Le Comité des normes (CN) choisit les experts dont les compétences et l'expérience lui paraissent les plus proches des qualifications spécifiquement requises. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section «Expertise» de la <u>spécification</u> correspondante. Les groupes de travail conduisent leurs débats et leurs travaux en anglais, par conséquent les experts doivent bien maîtriser cette langue. Ils doivent aussi être disponibles pour participer à la prochaine réunion du groupe technique ou du groupe de travail qui les concerne. La date de cette réunion figure sur le <u>calendrier de la CIPV</u>.

Les membres des groupes techniques ont des obligations régulières (pendant leur mandat de cinq ans) et ils doivent être en mesure de participer à toutes les réunions de leur groupe respectif (qui se tiennent habituellement une fois par an). Comme les groupes techniques peuvent être amenés à travailler virtuellement, les experts sélectionnés devraient être prêts à participer à des réunions virtuelles qui peuvent être organisées en dehors des heures de travail habituelles et à s'équiper avec le matériel et les programmes nécessaires. Ils doivent aussi être en mesure d'accomplir les tâches nécessaires entre deux réunions.

1. Experts recherchés pour le groupe technique sur les traitements phytosanitaires (voir Specification Technical Panels on Phytosanitary treatments TP No. 3 rev. 2)

Trois experts sur les traitements phytosanitaires avec une expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants:

- Pour un mandat de cinq ans à compter de 2013, un expert qualifié en matière de traitements phytosanitaires des bois.
- Pour un mandat de cinq ans à compter de 2013, un expert qualifié en matière de traitements phytosanitaires des sols et des milieux de culture.
- Pour un mandat de cinq ans à compter de 2013, un expert qualifié en matière de traitements phytosanitaires sous atmosphères modifiées.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe technique sur les traitements phytosanitaires en 2014, est actuellement prévue les 7-11 juillet 2014 (Indonésie). La date de cette réunion figure sur le <u>calendrier de la CIPV</u>.

2. Experts recherchés pour le groupe technique pour le glossaire (voir <u>Specification for Technical Panels for the Glossary TP No. 5 (2013)</u>)

• Un expert pour un mandat de cinq ans qui débute en 2014 comme troisième membre du TPG pour la langue anglaise.

L'expertise requise dans les domaines phytosanitaire, terminologique et linguistique est décrite dans la Spécification.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe technique pour le glossaire en 2014, actuellement prévue les 10-14 février 2014 (Rome, Italie). La date de cette réunion figure sur le <u>calendrier de la CIPV</u>

3. Expertise recherchée pour le groupe de travail chargés d'élaborer des normes internationales relatives au Déplacements internationaux de fleurs coupées et de rameaux (2008-005) (voir see Specification 56)

Cinq à sept spécialistes du domaine phytosanitaire qui possèdent collectivement des connaissances sur les systèmes d'exportation et d'importation sous-tendant le commerce international de fleurs coupées et de rameaux et des compétences relatives aux sujets suivants: analyse des risques liés aux marchandises et systèmes de production et traitements après récolte des fleurs coupées et des rameaux. Des connaissances scientifiques dans des domaines spécifiques (par exemple, entomologie, nématologie, phytopathologie) sont souhaitables.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe de travail en 2014, actuellement prévue les 16-20 juin 2014 (Kenya). La date de cette réunion figure sur le calendrier de la CIPV.

4. Expertise recherchée pour le groupe Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux (2008-004) (voir see Specification 55)

Un groupe de travail de cinq à huit spécialistes du domaine phytosanitaire, y compris au moins un expert provenant d'une organisation internationale concernée par le thème (par exemple, l'Organisation maritime internationale des Nations Unies et l'Association du transport aérien international).

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe de travail en 2014, actuellement prévue les 3-7 mars 2014 (Barbades). La date de cette réunion figure sur le calendrier de la CIPV.

# <u>Critères utilisés pour déterminer les participants susceptibles de bénéficier en priorité d'une aide du Secrétariat de la CIPV pour participer aux réunions</u>

La prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance d'un participant à une réunion de la CIPV incombe à l'organisation qui l'emploie. Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont invités à faire appel à d'autres sources d'assistance. Lorsque les efforts déployés pour obtenir une aide sont avérés mais ont été infructueux, une demande d'aide (pour couvrir les frais de voyage et de subsistance) peut être présentée au Secrétariat de la CIPV. Les fonds dont le Secrétariat dispose pour faciliter la participation aux réunions sont limités. Les exceptions sont laissées à l'appréciation du Secrétariat de la CIPV.

L'aide sera accordée en priorité aux participants:

- 1) qui proviennent des parties contractantes à la CIPV;
- 2) qui ne demandent qu'une aide partielle (par exemple, le gouvernement ou l'organisation prend en charge le billet d'avion et la demande d'aide se limite à l'indemnité journalière de subsistance); et
- 3) qui proviennent de pays à faible revenu national brut et/ou à faible revenu national brut par habitant (selon les données de la Banque mondiale).

La situation financière du pays dans lequel un participant est employé sera prise en compte pour établir le degré de priorité et le montant de l'aide fournie. Le degré de priorité d'un participant qui travaille dans une organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV) ou dans une organisation régionale ou internationale sera très faible car son organisation est censée lui fournir une assistance.

Dans tous les cas, la décision finale concernant le choix des participants qui bénéficieront d'une aide, et le montant de celle-ci, sera prise par le Secrétariat de la CIPV.

#### Instructions relatives à la présentation des candidatures

Pour être acceptées, les candidatures doivent être présentées par les gouvernements ou par les organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV ou ORPV). Elles doivent être soumises par l'intermédiaire du point de contact de l'ONPV ou de l'ORPV concernée, tandis que les candidatures spontanées doivent être accompagnées d'une lettre de soutien émanant d'une autorité gouvernementale.

Une candidature ne peut être présentée que si le candidat a accepté la proposition, s'il est disponible pour participer aux réunions dont les dates figurent sur le <u>calendrier de la CIPV</u> et s'il peut allouer un temps suffisant à la tâche qui l'attend. Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants:

- Le formulaire avec les coordonnées du candidat et un résumé de ses compétences, dûment rempli Toutes les sections doivent être remplies, y compris celles qui concernent les coordonnées, les études et la formation professionnelle. Les compétences du candidat dans un ou plusieurs des domaines de connaissances spécifiques souhaités doivent faire l'objet d'une description précise. Le fichier doit porter le nom suivant: PAYS\_NOM DU CANDIDAT\_Prénom\_DetailsCondidat.
- Le formulaire avec l'énoncé d'engagement, dûment rempli et signé Ce texte doit être lu attentivement par le candidat et faire l'objet d'une discussion entre le candidat et son employeur. Le formulaire doit ensuite être signé et soumis en même temps que la candidature (sous la forme d'un document scanné, par exemple un fichier PDF). Le fichier doit porter le nom suivant: PAYS\_NOM DU CANDIDAT\_Prénom\_Committment.
- Le curriculum vitae du candidat (CV) Le CV du candidat sous forme électronique (seulement un traitement de texte, par exemple un fichier MS Word). Le fichier doit porter le nom suivant : PAYS\_NOM DU CANDIDAT\_Prénom\_CV.

Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la CIPV par courrier électronique (<a href="mailto:ippc@fao.org">ippc@fao.org</a>) avant le **4 novembre 2013**. Le nom du pays ou de l'ORPV qui transmet la candidature et la mention « Call for Experts » seront indiqués en objet du message. Le CN examinera les candidatures et sélectionnera les experts en fonction de leur expérience. Les experts sélectionnés seront contactés par le Secrétariat une fois leur candidature confirmée.

Cordialement,

Brent Larson

Fonctionnaire chargé des normes Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

### Pièces jointes:

2013-09\_Call\_Experts\_01: Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (seulement en anglais)

2013-09\_Call\_Experts\_02: Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe technique pour le glossaire (seulement en anglais)

2013-09\_Call\_Experts\_03: Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences — Groupe de travail chargés d'élaborer des normes internationales relatives au Déplacements internationaux de fleurs coupées et de rameaux (2008-005) (seulement en anglais)

2013-09\_Call\_Experts\_04: Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences — Groupe Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux (2008-004) (seulement en anglais)

2013-09\_Call\_Experts\_05: Mandat et règlement intérieur des groupes techniques

2013-09\_Call\_Experts\_06: *Enoncé d'engagement*